



HUGO BONIN

LA DÉMOCRATIE HASARDEUSE

**ESSAI SUR LE TIRAGE
AU SORT EN POLITIQUE**

XYZ
éditeur

La démocratie hasardeuse

Hugo Bonin

La démocratie hasardeuse

Essai sur le tirage au sort en politique

Préface d'Alain Deneault



Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Bonin, Hugo

La démocratie hasardeuse: essai sur le tirage au sort en politique
Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-89772-094-0

ISBN 978-2-89772-095-7 (PDF)

ISBN 978-2-89772-096-4 (EPUB)

1.Démocratie directe. I. Titre.

JC423.B66 2017

321.8

C2017-941508-5

C2017-941509-3

Les Éditions XYZ bénéficient du soutien financier du gouvernement du Québec par l'entremise du programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC). L'éditeur remercie également le Conseil des arts du Canada de l'aide accordée à son programme de publication.

Financé par le gouvernement du Canada



Édition: Marie-Pierre Barathon

Conception typographique et montage: Édiscript enr.

Conception graphique de la couverture: René St-Amand

Photographie de l'auteur: Julie Artacho

Illustration de la page 48: American School of Classical Studies at Athens:
Agora Excavations

Copyright © 2017, Les Éditions XYZ inc.

ISBN version imprimée: 978-2-89772-094-0

ISBN version numérique (PDF): 978-2-89772-095-7

ISBN version numérique (ePub): 978-2-89772-096-4

Dépôt légal: 4^e trimestre 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Diffusion/distribution au Canada:

Distribution HMH

1815, avenue De Lorimier

Montréal (Québec) H2K 3W6

www.distributionhmh.com

Diffusion/distribution en Europe:

Librairie du Québec/DNM

30, rue Gay-Lussac

75005 Paris, FRANCE

www.librairieduquebec.fr

www.editionsxyz.com

PRÉFAE

On en sort troublé alors qu'ils devraient l'être : confrontez à des questionnements politiques fondamentaux un comité parlementaire auprès duquel vous comparez, et vous vous découvrirez devant des députés choqués qu'on les aborde pour ce qu'ils sont pourtant censés être, des gens de principe. La professionnalisation de la politique et la réduction positiviste de l'écriture législative sont telles que les députés eux-mêmes se vivent aujourd'hui comme des techniciens de l'appareil d'État et de son fonctionnement bureaucratique. La plupart peîneraient à préciser ce qui distingue fondamentalement les aptitudes d'un ministre de celles d'un haut fonctionnaire.

Or, l'un et l'autre personnages doivent s'opposer, pour se compléter. Tandis que le premier traduit en principe une volonté populaire, de laquelle seule il tire une légitimité, il est prévu que le second dispose des compétences pour traduire en programmes et directives cette manifestation souveraine. Dans cet ordre d'idées, une infirmière ou un horticulteur n'ont pas de raison de se sentir moins légitimes devant les questionnements qui incombent à un ministre de l'Économie et des Finances

qu'un émissaire de l'establishment financier aux intérêts bien compris. C'est que la politique, comme le souligne Jacques Rancière dans La méthode de l'égalité, est le domaine de la «compétence sans spécificité». Cela, le comprendre et l'admettre revient à se montrer démocrate, tout comme chercher à le réfuter consiste à se situer soi-même dans un camp hostile à la démocratie. C'est en fonction de ce moment d'intimité intellectuelle que Jacques Rancière présente la question du tirage au sort, moins, donc, à l'instar d'un militant qui s'engagerait intensément dans l'espace public pour faire valoir son parti pris, qu'en philosophe qu'il est, souhaitant soumettre les consciences à un test. Admettre le postulat démocratique du partage des intelligences et de l'engagement de ceux que la vie en commun concerne, c'est logiquement se rallier au principe du tirage au sort.

Si l'élection organisée de manière aléatoire n'est pas une panacée, on ne peut surtout pas la passer pour une hérésie. Hugo Bonin, avec une patience d'historien et au prix de nombreuses considérations sociologiques, nous propose un livre qui, c'est le moins qu'on puisse dire, permet d'alimenter cette thèse. Certes, le tirage au sort, dans des sociétés complexes, ne garantit absolument pas l'organisation d'assemblées parlementaires plus compétentes que celles conduites, par exemple, par Justin Trudeau, Philippe Couillard, Denis Coderre ou Régis Labeaume. Mais surtout, et c'est sur ce point que l'argumentaire se fait cruel, il ne prévoit en rien la création d'assemblées qui seraient nécessairement moins compétentes qu'elles.

Pourquoi en irait-il ainsi? Il s'agirait tout au plus d'instances constituées de sujets sans compétences spécifiques pour traiter d'enjeux communs dont les éléments de réflexion sont à tous donnés en partage. L'appareil d'État étant constitué de fonctionnaires et agents forts de compétences spécifiques lorsqu'il s'agit de faire construire un pont, d'enseigner l'histoire du pays ou de soigner les cataractes, il revient aux décideurs politiques de traiter de la part de ces enjeux qui reste irréductiblement commune à tous : au vu de données qui nous sont communiquées, décide-t-on de faire construire un pont? Au vu de considérations patrimoniales, juge-t-on nécessaire d'enseigner l'histoire du pays aux adolescents et plus largement à tous les citoyens? Au vu d'enjeux de santé, facilite-t-on la guérison des cataractes?

De manière condescendante – « aristocratique », dirait Hugo Bonin –, les êtres de pouvoir disposant de la parole publique avanceront l'argument de l'incompétence et de l'aveuglement passionnel des petites gens pour en appeler au maintien du filtre électoral, que nous connaissons trop. On dira redouter des assemblées constituées au sort qu'elles se révèlent dépensières, racistes, violentes ou cupides, comme si ce n'était pas ce cercle de bonnes gens abonnées aux postes ministériels qui se sont montrées, ces dernières années, responsables de la dilapidation de fonds publics dans l'achat d'avions militaires ou le financement d'une propagande dite des commandites, quand ils n'étaient pas auteurs d'argumentaires tendanciellement racistes au titre d'une

politique de laïcité détournée de son sens philosophique, ou encore donneurs d'ordre à des gendarmes qui ont révélé le caractère policier de l'État du Québec en 2012, sans parler des modalités ostensibles de corruption qui entachent l'autorité publique du Québec depuis le début du siècle. Notre époque essuie déjà tous ces torts sans qu'il faille en passer par le tirage au sort de nos assemblées. Et même, les foules méconnaissent les principes moraux qu'ils enseignent à leurs enfants dans ces pratiques ordurières que n'arrive plus à camoufler le charme discret de la bourgeoisie. C'est que les assemblées politiques dégagées par la voie des urnes n'affichent aucun attribut particulier par rapport à celles voulues par le hasard, sinon celui-ci : manifester pour seule compétence spécifique celle qui consiste à savoir prendre le pouvoir. Ce talent concernant la ruse, la séduction ou la terreur, et si souvent lui seul, explique la présence aux fonctions discrétionnaires d'êtres de carrières d'une prétendue « classe politique ». La médiocratie regorge de ces gens avides, compétents pour se positionner sur les différents échiquiers institutionnels, mais pas plus ferrés que quiconque quand vient le temps d'exercer leur fonction.

C'est ainsi à juste titre que Hugo Bonin inscrit dans la conscience publique l'enjeu du tirage au sort, en tant qu'il permettrait une meilleure représentation sociologique de la population, puisqu'elle propulserait aux commandes, dans le cadre de mandats limités, non plus seulement ces avocats, médecins et gens d'affaires

qui peuplent les sièges des différentes assemblées occidentales, mais des gens qui, pour des raisons multiples, ne pourront jamais satisfaire aux critères officiels et officiels des campagnes électorales et des «partis de gouvernement». Nous pourrions dire, plus encore, que la possibilité accrue, pour le commun, de se voir un jour invité dans les instances de la délibération publique ne peut qu'encourager chez tous, même si de fait seule une minorité en connaîtrait vraiment l'expérience de son vivant, un engagement citoyen en lien non plus seulement avec des intérêts propres, mais avec des considérations communes. Qui, aujourd'hui, au vu du mode de scrutin toujours en vigueur, croit un jour pouvoir compter parmi ceux qui se prononcent sur les lois? Si peu, que cela explique notamment le désaveu spectaculaire de franges entières de la population qui n'ont pas voté pour ça et qui ne veulent surtout pas figurer parmi les nigauds qui «cautionnent» ce système dans son ensemble. Que la voix publique puisse être celle de tous, c'est-à-dire potentiellement celle de n'importe qui, compte certainement, en ce qui concerne la psychologie de l'engagement, dans ce qui peut être encore sauvé des institutions dites publiques.

Maintenant, puisque la proposition est loin d'être passée dans les mœurs, puisque des gens comme Gérard Filoche en France, dont on ne peut en rien douter de la sincérité démocratique, restent attachés au rituel électoral, à l'idée des mandats populaires et à la théâtralité parlementaire de type partisan, force est de trouver des

façons justes de faire avancer ce projet. Un compromis pratique serait de militer à tout le moins pour l'élaboration d'un Sénat dont les membres seraient tirés au hasard. Le sociologue Yves Sintomer, souvent cité dans l'ouvrage que l'on s'appête à lire, en avait déjà fait la proposition en France au début de la décennie 2000. Un Sénat élu au sort : il ne s'agirait pas alors de confier de manière aléatoire à n'importe qui le pouvoir de faire des lois, cela restant la prérogative de l'Assemblée législative toujours soumise au suffrage électoral, mais de doter le peuple, au nom duquel les décisions se prennent, d'une Chambre haute pesant sur le processus délibératoire du Parlement, en exerçant un pouvoir de veille. Ces considérations valent aussi pour la vie parlementaire à Québec, le Conseil législatif, aboli en 1968, pouvant très bien renaître sous cette forme. Une telle structure aurait pour intérêt d'inverser le rapport de condescendance d'une « élite » qui juge précipitamment n'importe qui incompetent, en la plaçant sous sa coupe. Il en ressortirait sûrement une sensibilité plus grande dans le cadre de décisions budgétaires, par exemple, lesquelles sont réduites aujourd'hui, chez les technocrates de la finance, à une stricte opération arithmétique.

Si une telle mesure permettait de diversifier avantageusement le modèle de prise de décision publique, ce sens du compromis a cependant des limites. Trop souvent, ces considérations démocratiques radicales se voient rabaisées à ses dérivés. Certains militent humblement, par exemple, pour l'attribution de « budgets

participatifs » faméliques à des assemblées communautaires, afin qu'elles statuent sur des enjeux tout à fait mineurs (l'asphaltage d'une rue de quartier ou la restauration d'un parc...). On suppose qu'il revient aux gens de gérer pour eux-mêmes des résidus budgétaires dans la déclinaison de considérations locales, tout en laissant aux ayants droit la chance exclusive de peser sur les tendances lourdes de l'époque.

Le tirage au sort peut d'autant plus être défendu de manière large et ambitieuse qu'il n'est pas aussi étranger à notre société qu'on le dit. À ce titre, le livre de Bonin rappelle comme nous avons appris à composer aisément avec lui dans plusieurs sphères pratiques : on pense au premier chef à la constitution de jurys dans le droit pénal, nonobstant un pouvoir de sélection conféré aux avocats, qui repose lui-même tellement sur d'aveugles préjugés de classe ou de viles stratégies qu'il en devient lui-même aléatoire. À cela s'ajoute – devront se débrouiller avec l'argument toute une catégorie de gens conservateurs – la conscription, appliquée à certains moments de l'histoire récente pour envoyer les hommes au front. On ne peut taire enfin les incontournables sondages qui saturent aujourd'hui les commentaires journalistiques et partisans. Ceux qui en ont soupé de telles pratiques institutionnelles sclérosées militent aujourd'hui, ici comme dans le monde, pour l'établissement sur ce mode aléatoire d'une assemblée constituante mandatée de revoir en ce sens les textes fondamentaux régissant les institutions publiques.





Il est presque devenu cliché de parler de la « crise de la démocratie » que traversent les sociétés occidentales. Les femmes et les hommes politiques sont désormais perçus comme une caste de privilégiés au service des grandes entreprises et du monde de la finance. La corruption rend les citoyens de plus en plus cyniques et les pousse à l'abstention les jours de vote.

Mais si le problème de notre système politique n'était pas celui qu'on pense ? Si les médias, les citoyens, les jeunes ou les populistes n'étaient pas à blâmer, mais plutôt le processus même au cœur de notre démocratie : les élections ?

Dans cet essai, Hugo Bonin nous rappelle que pendant longtemps, d'Aristote à Montesquieu ou Rousseau, l'élection a été jugée trop aristocratique et trop élitiste. Pour attribuer des responsabilités politiques, les démocrates avaient recours à un outil oublié de nos jours : le tirage au sort.

Retraçant l'histoire perdue du hasard en politique ainsi que différents exemples de son utilisation contemporaine, cet ouvrage fournit des pistes de réflexion pour ceux qui souhaitent transformer notre démocratie représentative.

Parce que la politique, c'est l'affaire de n'importe qui.